

L'importance, monsieur le Président, qui est accordée à l'hygiène des viandes que nous consommons au pays remonte plus loin encore. Si l'on fait un peu d'histoire, de fait, exactement 200 ans plus tôt, en 1707 pour être précis, le Régime français d'alors adoptait une ordonnance laquelle régissait l'abattage tant du point de vue de la production que de la santé. Ce n'est donc pas d'hier que le gouvernement et l'État canadien et les instances qui l'ont précédé avant 1867 se sont occupés de la production et de la santé animale.

Il ne s'agit pas, monsieur le Président, en 1985, de décrier le système d'inspection des viandes actuel. Ce dernier a déjà fait ses preuves au cours des dernières décennies et, à mon avis, personne ne pourra nier cela. Cependant, il demeure évident que Agriculture Canada ne pourra qu'accroître et rendre plus adéquate la protection devant être accordée aux consommateurs canadiens.

Le projet de loi C-33 permettra, d'autre part, monsieur le Président, de satisfaire encore mieux aux exigences très strictes qui ont été mises en place par nos divers partenaires commerciaux à travers le monde. C'est là une considération non négligeable quand on songe que le seul secteur d'exportation des viandes produites au Canada génère annuellement des ventes de plus de trois quarts de milliard de dollars. Étant donné la concurrence souvent féroce dans ce secteur, il est important que la qualité de nos produits et les inspections de cette qualité soient maintenues selon les normes les plus élevées possibles.

Il n'est pas suffisant, monsieur le Président, d'établir des règlements en vue d'assurer de hauts standards de salubrité. Le législateur doit aussi remédier à certaines lacunes existantes du point de vue légal afin de permettre aux tribunaux de sévir comme il se doit contre les entreprises et individus bien que peu nombreux, le passé nous en est témoin, qui, autrement, profitent plus ou moins impunément de la situation.

Des contrôles plus rigoureux assureront non seulement de hauts standards d'hygiène pour nos produits domestiques, il sera aussi dorénavant possible pour les produits que nous importons de l'étranger de refuser ou détruire la viande et les produits carnés malsains ou qui ne répondraient pas aux normes canadiennes. Le projet de loi C-33 permettra par ailleurs de charger des droits d'inspection sur les viandes et les produits carnés importés lors de leur entrée au pays et, si nécessaire, d'autres frais de réinspection une fois les produits parvenus aux établissements enregistrés. La protection du sceau attestant l'inspection fédérale de la viande découragera les utilisations abusives de cette garantie de salubrité. Ce faisant, elle permettra de renforcer la crédibilité du système d'inspection et de protéger encore mieux, et c'est là un but important de cette loi, le consommateur.

D'autres dispositions sont également prévues en conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés. Des mandats de perquisition seront dorénavant requis pour inspecter les lieux résidentiels et la police devra être présente s'il faut le faire de force. Il est prévu que les exigences relatives à l'abattage sans cruauté des animaux s'appliqueront dorénavant à l'ensemble des établissements détenteurs d'un permis fédéral. Actuellement, monsieur le Président, on le sait, le respect des normes de non-cruauté n'est requis que pour les animaux dont la viande et ses dérivés sont destinés au commerce international et interprovincial. Une disposition du projet de loi C-33 permettra d'empêcher l'abattage d'animaux affectés par des

Inspection des viandes—Loi

résidus chimiques, antibiotiques et autres, lesquels seraient susceptibles de rendre la viande et ses produits dérivés impropres à la consommation humaine. Enfin, monsieur le Président, la législation proposée ne suppose pas l'accroissement de nos services actuels d'inspection. En conséquence, cela n'entraînera pas de dépenses supplémentaires.

Si l'on regarde l'ensemble de la législation qui est proposée, monsieur le Président, il en ressort brièvement qu'il s'agit davantage de faire un ménage dans des législations qui existent depuis près de 80 ans, qui ont un caractère hautement important. Il est bien évident qu'habituellement les consommateurs ne se préoccupent souvent peut-être rarement de ce type de législation. La population en général se fie sur son gouvernement de façon à ce que les législateurs ou le pouvoir exécutif contrôle cette question de salubrité des viandes, l'inspection, la vente tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Les gens ne sont pas souvent préoccupés par ce type de législation. Il apparaît quand même important au gouvernement que je représente, monsieur le Président, qu'à différents moments nous devons reprendre ces législations qui existent déjà depuis un certain temps, refaire le ménage, les remettre à jour. Cette législation, et je crois que nous pouvons compter sur l'opposition pour nous aider en ce sens, en est une qui se veut davantage technique. Nous voulons, tout en abolissant certaines dispositions juridiques, rafraîchir une loi qui est importante et continuer d'assurer, et cela demeure, je pense, un élément peut-être primordial de ce projet de loi, que les consommateurs canadiens puissent continuer d'avoir confiance au service déjà existant. D'autres législations ou d'autres annonces qui ont été faites dans ce Parlement depuis le mois de novembre dernier font quand même état d'une volonté gouvernementale de réduire ses dépenses, d'assurer que le gouvernement puisse également d'autre part récupérer jusqu'à un certain point les coûts . . .

• (1200)

M. Boudria: Des frais exorbitants!

M. Blais: Oui . . . Quand mon ami, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), mentionne l'élément exorbitant, il doit sûrement parler du déficit que nous a laissé l'administration précédente, et je le comprends. Je suis d'accord avec lui. Effectivement, pour réduire ce déficit exorbitant qui nous est resté sur les bras, nous devons prendre des mesures très sévères justement pour contrôler ce déficit ainsi que nos dépenses.

Je disais il y a quelques minutes, monsieur le Président, que cette législation, en aucun cas, n'augmentera les dépenses, mais que nous devons quand même assurer la population canadienne et les consommateurs canadiens que l'inspection des viandes au Canada, tant pour le marché domestique que pour le marché extérieur, sera assurée et ce sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les coûts. Je pense que c'est une garantie qui est importante. Je vois que mon ami de Glengarry-Prescott-Russell brûle d'impatience d'intervenir. Je vais lui laisser la parole dans quelques minutes. Monsieur le Président, les considérations qui précèdent m'incitent donc à recommander l'adoption le plus rapidement possible en deuxième lecture de ce projet de loi sur l'inspection des viandes.